

Communiqués

« Un tournant décisif pour la cascade de Salles-la-Source »

Sous ce titre, l'association « Ranimons la cascade ! » communique :

« Le bout du tunnel enfin pour les défenseurs du site de Salles-la-Source après quatre-vingts années de parfait non droit, manipulations en tous genres et mépris de la population locale ! La décision que vient de rendre le tribunal d'instance de Rodez constitue un véritable tournant dans ce qui est devenu l'« affaire de la cascade ».

Cette décision peut se résumer en deux mots : les juges déclarent illégale sur environ le dixième de son tracé la conduite forcée de la microcentrale hydroélectrique qui assèche la Grande Cascade. La Société hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source est condamnée à enlever d'ici deux mois ce tronçon de conduite enterrée et à remettre le terrain en état, faute de quoi elle paiera 150 euros par jour aux époux Matthieu, les propriétaires de la parcelle au centre du litige. Ainsi se trouve démontrée de manière éclatante la pertinence de l'un des principaux arguments soulevés par notre association : la Société hydroélectrique n'a pas la maîtrise

foncière du projet qu'elle présente à l'administration à l'appui de sa demande de poursuite de l'exploitation de sa microcentrale. Nous comprenions mal déjà avant cette décision comment l'administration pouvait envisager une seule seconde de donner son feu vert à un projet pareillement entaché d'irrégularités flagrantes. A présent, nous ne voyons absolument pas comment Madame le Préfet de l'Aveyron, si mal informée et conseillée qu'elle puisse être par certains services, pourrait signer l'autorisation sollicitée par la Société hydroélectrique. Sauf à ne respecter ni la loi, ni l'autorité judiciaire.

Pour « Ranimons la cascade ! », une étape décisive vient d'être franchie. Nous en prenons acte sans triomphalisme, simplement heureux de voir que, grâce à nos nombreux efforts depuis deux ans, grâce aussi à la solidarité de tous ceux qui nous soutiennent, le pot de terre a fini par ébranler le pot de fer. Mais nous n'avons pas la naïveté de croire que la lutte est terminée. Restons mobilisés pour le site de Salles-la-Source et le développement local. »

Lire également en page 2.



Le château des Ondes, parcelle au centre du litige.